



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 08 MARS 2025

LIEU :

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table



Grande salle de réunion du CROS de La Réunion,
20 rue Philibert Tsiranana, 97490 STE CLOTILDE

HORAIRE :

16 h 00

DEROULEMENT – Partie 1

- Ouverture de la séance par la présidente à 16 h 10.
- La présidente souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Elle rappelle que seuls peuvent intervenir les délégués des clubs possédant un droit de vote. Pour les autres personnes présentes, elles ont le droit d'assister à l'AG (application de l'article 3 du règlement intérieur fédéral) mais ne peuvent pas intervenir.
- **La Ligue Réunionnaise compte 13 associations affiliées à ce jour. Ceci représente 42 voix, réparties en fonction du nombre de licenciés de chacune des associations (chiffres au 31/12/2024).**
- Pointage et vérification des mandats : sept (7) clubs participent aux travaux, représentés par des personnes désignées et élues lors des assemblées générales des associations :

- Aiglons d'Orient (Fabio MAMMOSA, procuration)
- Club Dyonisien Tennis de Table (Manandraïbé RASANDISONA)
- Club Pongiste de la Possession (Patrice FEN CHONG)
- Saint Paul Ouest Réunion Tennis de Table (Muriel FONTAINE, procuration)
- Tennis de Table Saint Pierrois (Yannick SIGISMEAU)
- Tampon Tennis de Table (Thomas PAYET)
- Union Pongiste 974 (Alain NURBEL)

Les clubs CASEC la CRESSONNIERE et ASTTSTELLA se sont excusés.

Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Présidente

Téléphone
0692 86 30 20

Courriel
presidente@lrrtt.re

Adresse

Adresse Siège social
1, route de la Digue
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrrtt.re

Page Facebook LRTT

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606



- Répartition générale des voix et nombre de voix à prendre en compte selon l'état des clubs représentés.

CLUB (licenciés)	VOIX	PRESENT
AOR : 134	5	OUI
A2P : 35	-	NON
CDTT : 12	2	OUI
CPP : 50	3	OUI
CRE : 73	-	EXC.
LMTT : 49	-	NON
PICP : 11	-	NON
SMTT : 73	-	NON
SPORTT : 97	4	OUI
ASSTELLA : 36	-	EXC.
TTSP : 63	4	OUI
TTT : 67	4	OUI
UP974	1	OUI
Total :	23	7

- L'assemblée générale dispose de 23 voix sur les 42 possibles.
- **Signature de la fiche de présence par les présidents de clubs** (ou leurs représentants), les membres du comité directeur et les personnes acceptées en auditeurs libres.
- La présidente annonce que le rapport moral et d'activités, le rapport financier, le bilan présentés ce jour portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le budget prévisionnel pour l'année 2025. L'assemblée générale Élective du 7 septembre 2024 avait déjà concerné une partie importante de l'année civile 2024.
 - Les documents ont été envoyés à chacun des adhérents de l'association. Ces derniers ont eu tout le loisir de les étudier.
 - La présidente remercie les différents membres du comité directeur (notamment les présidents de commissions) qui l'ont aidée à rédiger les documents présentés pour cette A.G. Ordinaire.
 - Les différents points « positifs » et « à surveiller » relevés dans les différents comptes rendus sont repris de manière simplifiée au travers d'une présentation vidéo projetée.

ORDRE DU JOUR

Aucun adhérent n'en exprimant le besoin, les votes des rapports se déroulent à main levée.

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale Élective du 07 septembre 2024.

En l'absence d'observation ou remarque, la Présidente passe au vote :

Vote sur le P.V :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

2. Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

La Présidente présente la synthèse des actions réalisées. En l'absence d'observation ou remarque, elle passe au vote :

Vote sur le CR moral et d'activité :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

3. Compte-rendu sur la situation financière

Marc DUBOURDIEU, secrétaire de Ligue, en l'absence de Tom LAW DUNE, trésorier, présente le compte rendu financier et le bilan de l'exercice 2024 en détaillant les différentes opérations effectuées. En l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le CR situation financière :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

➔ ADOPTE à l'unanimité

4. Budget prévisionnel pour l'exercice 2025

Présentation du Budget prévisionnel 2025. Il est en diminution par rapport à celui de l'année précédente qui faisait état de subventions exceptionnelles. En l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le BP 2025 :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

5. Questions diverses

La LRTT n'ayant reçu aucune question diverse dans les temps impartis, ce point ne sera pas étudié à l'ordre du jour.

Hors l'ordre du jour, 3 questions ont été abordées à la fin de cette partie de séance :

- 1) Le pourquoi de l'abandon de construction d'une salle dédiée à la pratique du tennis de table,
- 2) La possibilité d'utiliser les locaux sportifs de l'Université pour accueillir, notamment, les Corps,
- 3) La possibilité pour la LRTT d'être reconnue comme association d'Utilité Publique et lui permettre de pouvoir délivrer aux entreprises donatrices (notamment) des imprimés de déduction fiscale.

1 → Le projet d'une construction de salle était en bonne voie sur la commune de St Paul (volonté municipale, terrain et calcul du coût de la réalisation). Cette salle aurait servi aux autres disciplines de raquette (badminton). Bien que notre île ait des équipements sportifs sous dimensionnés par rapport à sa population, un changement de municipalité a mis à mal ce projet (utilisation du terrain prévu pour la construction de logements sociaux). On connaît les difficultés pour obtenir des terrains constructibles sur notre département ainsi que le coût de la construction ...

2 → C'est option est envisagée depuis l'élection à la tête de l'Université de La Réunion d'un ancien pongiste. La LRTT lui laisse le temps de s'installer dans ses nouvelles fonctions avant de le solliciter sur le sujet.

3 → De brèves recherches indiquent que la LRTT a le profil pour être reconnue association d'Utilité Publique. Les démarches vont être engagées en ce sens.

DEROULEMENT – PARTIE 2

6. Élévation au Mérite Régional

Manandraïbé RASANDISONA, président de l'instance du Mérite Régional, le Bureau de la LRTT, ont élevé au rang de :

Mérite régional d'OR : Yannick SIGISMEAU

Mérite régional d'ARGENT : Patrice FEN CHONG

Mérite régionale de BRONZE : Muriel FONTAINE, Thomas PAYET

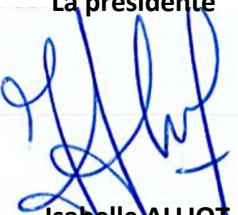
7. Élévation au Mérite Fédéral

La Fédération Française de Tennis de Table a élevé au grade du Mérite Fédéral de BRONZE :

Mérite Fédéral de BRONZE : Richard ALLANE et Thomas MONDON.

La présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée par la présidente à 17 h 30.

La présidente  Isabelle ALLIOT-MICHOUX	 Ligue Réunionnaise de Tennis de Table — Présidente — 20 rue Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde Tél. : 0692 86 30 20 – Mèl. : presidente@lr tt.re – Site Web : lr tt.re	Le secrétaire  Marc DUBOURDIEU
---	--	---